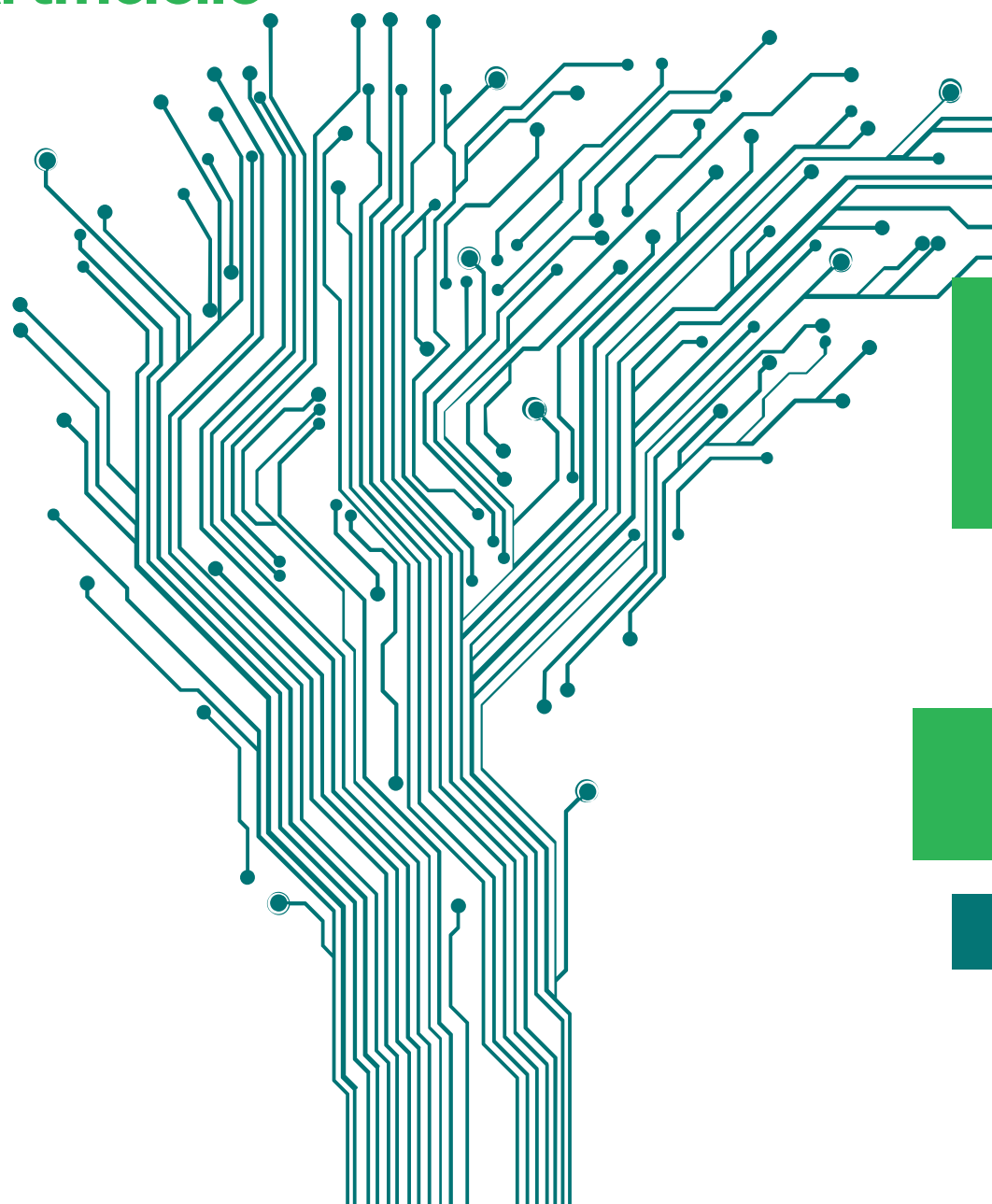




Guide du Programme



Programme sur L'Intelligence Artificielle

Mis à jour en Juillet 2025

Contents

- Introduction au Programme sur l’Intelligence Artificielle3
- Principes directeurs pour les projets d’IA.....7
- Volets des projets 8
- Transformer les idées en projets 8
- Budget de Projet12
- Le Processus de Demande12
- Propriété Intellectuelle et Gouvernance des Données 14
- Évaluation des Propositions de Projet 15
- Approbation de Projet 15

Introduction au Programme sur l'Intelligence Artificielle

À propos de Protein Industries Canada

Protein Industries Canada est un organisme de chaîne de valeur à but non lucratif dirigé par l'industrie, créé pour positionner le Canada comme une source mondiale de protéines végétales et de coproduits à base de plantes de haute qualité. Protein Industries Canada s'appuie sur les forces du pays pour augmenter de façon significative nos parts de marché dans le domaine des nouvelles fractions de protéines et leurs coproduits, des ingrédients, des produits alimentaires et d'aliments pour animaux, et des technologies, contribuant ainsi à la croissance économique et à la balance commerciale internationale du Canada. Pour atteindre ces objectifs, il faudra mobiliser et développer les capacités d'innovation du secteur agroalimentaire du Canada pour répondre aux attentes et aux besoins des marchés industriels.

Notre vision est de positionner le Canada comme une première source mondiale de protéines végétales et de coproduits à base de plantes durables et de haute qualité, tout en contribuant de manière substantielle à la croissance économique et au commerce international du Canada.

Notre mission est d'inspirer l'innovation et de soutenir la collaboration pour transformer les secteurs de l'agriculture et de la transformation alimentaire du Canada. Protein Industries Canada a fait ses preuves en travaillant en collaboration avec des intervenants pour accélérer et commercialiser des innovations transformatrices dans l'écosystème canadien des aliments, des aliments pour animaux et des ingrédients à base de plantes. Depuis 2019, Protein Industries Canada a :

- Financé 93 projets pour une valeur totale de plus de 661 millions de dollars.
- A généré plus de 414 millions de dollars d'investissements grâce à des partenaires de l'industrie.
- 319.3 millions de dollars en investissements de suivi dans les entreprises membres.
- 663 nouveaux services, produits et processus attendus.
- 15 milliards de dollars d'impact sur le PIB canadien en 10 ans et 10 800 emplois directs et indirects attendus, selon 28 projets analysés.

Notre vision est de positionner le Canada comme une première source mondiale de protéines végétales et de coproduits à base de plantes durables et de haute qualité, tout en contribuant de manière substantielle à la croissance économique et au commerce international du Canada.

À propos de la Stratégie pancanadienne en matière d'intelligence artificielle (SPIA) – Volet commercialisation

Le gouvernement du Canada a attribué des fonds dans le cadre de la Stratégie pancanadienne en matière d'intelligence artificielle afin de tirer parti de l'architecture de programme existante des grappes d'innovation mondiales, de leur réseau de collaboration et de leur expérience en matière d'innovation inclusive pour faire progresser la commercialisation des applications de l'IA au Canada.

D'ici le 31 mars 2027, Protein Industries Canada investira 30 M\$ dans la science de l'IA qui profitera au secteur des aliments à base de plantes et de l'agroalimentaire. Le montant que la grappe investit dans chaque projet dépendra de la portée et l'impact proposés.

Objectifs

L'objectif du volet commercialisation de la SPIA est d'accélérer la transformation de la science et de la recherche en IA en innovations commerciales qui génèrent des avantages économiques et sociaux pour les Canadiens. Plus précisément, le volet commercialisation de la SPIA fera des investissements pour renforcer la commercialisation de l'IA par le biais des Grappes d'innovation mondiales du Canada :

- en créant ensemble un avantage concurrentiel commun pour la grappe, notamment en la positionnant comme un écosystème d'innovation de classe mondiale;
- en faisant progresser un éventail activités de leadership en matière d'innovation, de technologie et de renforcement des capacités dirigées par les entreprises qui stimuleront le rendement et la compétitivité du Canada dans les domaines de force économique;
- en créant de nouveaux produits, processus et services et en permettant aux entreprises de se développer, de s'intégrer dans des chaînes de valeur mondiales et de devenir des chefs de file du marché mondial; et
- en favorisant une masse critique d'entreprises orientées vers la croissance et en renforçant les connexions et les collaborations entre les dirigeants des secteurs privé, public et universitaire à la recherche d'innovations et d'opportunités commerciales émanant du secteur privé.



**COLLABORATION
ACCÉLÈRE
INNOVATION**

Opportunités en IA

Trois thèmes principaux ont été identifiés pour lesquels les applications de l'IA auraient le plus de retombées pour le secteur des aliments à base de plantes et de l'agroalimentaire, dans le cadre des résultats obtenus dans [*The Road to \\$25 Billion*](#) :



Accélération de l'innovation – Des efforts ciblés aux points critiques de la chaîne de valeur pour accélérer le développement des variétés et la formulation des produits aideront les entreprises canadiennes à accélérer l'itération des nouveaux produits et à moindre coût de fabrication, en créant des produits conformes aux attentes du marché en matière d'aliments à base de plantes qui offrent le même goût, la même texture et la même expérience que les protéines traditionnelles.



Optimisation des procédés – La capacité de cultiver une quantité adéquate de matières premières et de transformer suffisamment d'ingrédients est essentielle à la compétitivité du secteur canadien des aliments, des aliments pour animaux et des ingrédients à base de plantes. L'application de l'IA à l'amélioration de la production primaire, réduire les déchets et à la rationalisation de l'efficacité de la transformation permettra de nous assurer que ces deux se produisent, tout en améliorant la durabilité des produits canadiens.



Impact social – La clé pour atteindre 25 milliards de dollars de ventes annuelles d'aliments à base de plantes est la capacité à répondre aux demandes des consommateurs. Il est possible d'appliquer l'IA pour mieux comprendre les demandes des consommateurs, notamment en ce qui concerne les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et la nutrition, puis de s'en servir pour piloter le développement de produits et la commercialisation de nouveaux produits conformes aux attentes du marché, tout en contribuant à la santé des Canadiens et de notre environnement.



Activités admissibles

La liste d'activités admissibles pour le volet Commercialisation de l'IA comprend :

Leadership technologique – Les activités dans ce domaine comprennent l'avancement des technologies de plateforme essentielles à la compétitivité future et la création d'un avantage technologique pour les Grappes d'innovation mondiales, démontrant ainsi le leadership mondial du Canada. Les activités dans ce domaine peuvent inclure des projets de leadership technologique en collaboration qui améliorent la productivité, la performance et la compétitivité des membres (tels que des projets de recherche et développement en collaboration), des projets de démonstration ou de développement de prototypes ayant des avantages pour plusieurs entreprises, le développement de méthodes et de processus de production impliquant des partenaires industriels et universitaires ou des projets de commercialisation dirigés par le secteur privé.

Partenariats d'envergure – Les activités dans ce domaine comprennent des projets qui servent un groupe cible de membres pour soutenir leur croissance, notamment en augmentant la demande intérieure de produits et de services des Grappes d'innovation mondiales ou en facilitant leur expansion. Les activités dans ce domaine peuvent inclure la mise en relation des entreprises en démarrage avec des partenaires stratégiques, l'offre de mentorat, de conseil et d'accompagnement en entreprise, le développement de la chaîne d'approvisionnement ou les efforts d'intégration des PME des Grappes d'innovation mondiales avec les entreprises d'ancrage locales, et la collaboration avec les entités publiques qui fournissent un accès au capital et au financement.

Bassins de talents diversifiés et qualifiés – Les activités dans ce domaine comprennent des projets qui impliquent l'industrie dans l'amélioration des compétences et des capacités de la main-d'œuvre régionale, ou qui répondent aux besoins de l'industrie en matière de talents. Parmi les exemples de projets, citons une campagne de recrutement visant à rapatrier les talents canadiens vers les Grappes d'innovation mondiales, l'élaboration de programmes de formation liés aux besoins de l'industrie et de programmes d'intégration de la main-d'œuvre pour les étudiants, l'élaboration et la promotion de certifications spécialisées dans des domaines de leadership technologique, des programmes de reconversion pour la main-d'œuvre existante, l'évaluation des besoins actuels ou prévus de l'industrie en matière de main-d'œuvre et la sensibilisation à la demande de l'industrie en matière de talents qualifiés parmi les groupes d'intervenants.

Accès à l'innovation – Les activités dans ce domaine comprennent les projets qui offrent un avantage à un éventail de membres par le biais d'investissements dans des actifs, des services ou des ressources. Les activités dans ce domaine peuvent inclure le soutien à l'accès à des services techniques spécialisés, l'installation et l'accès à des laboratoires spécialisés ou à des équipements de pointe, progrès dans les technologies de la ferme à l'alimentation, ainsi que l'acquisition et l'affirmation de la propriété intellectuelle détenue conjointement.

Avantage mondial – Les activités dans ce domaine comprennent des projets qui positionnent les Grappes d'innovation mondiales comme leader mondial dans leur domaine, permettant aux entreprises de saisir des opportunités de marché et d'attirer des investissements et des partenariats internationaux. Les activités dans ce domaine peuvent inclure la promotion des Grappes d'innovation mondiales, l'attraction d'investissements dans la région générale des Grappes d'innovation mondiales, des études visant à identifier de nouveaux marchés mondiaux pour les produits et services des Grappes d'innovation mondiales, la participation ou la direction de missions commerciales sur des marchés clés, l'élaboration de propositions de règlement ou de politique visant à renforcer l'avantage technologique, ainsi que l'élaboration et la promotion de nouvelles normes internationales intégrant l'approche canadienne.

Principes directeurs pour les projets d'IA

Le gouvernement du Canada dispose d'un ensemble de principes directeurs sur l'utilisation responsable de l'IA. Pour s'assurer d'une utilisation efficace et éthique de l'IA, le gouvernement :

1. Comprendra et mesurera les effets de l'utilisation de l'IA en développant et en partageant des outils et des approches.
2. Fera preuve de transparence sur la manière et le moment où nous utilisons l'IA, en commençant par un besoin clair de l'utilisateur et un bénéfice public.
3. Fournira des explications significatives sur la prise de décisions concernant l'IA, tout en offrant des possibilités d'examiner les résultats et de contester ces décisions.
4. Sera aussi ouvert que possible en partageant le code source, les données de formation et d'autres informations pertinentes, tout en protégeant les informations personnelles, l'intégration des systèmes, ainsi que la sécurité et la défense nationales.
5. Fournira une formation suffisante pour que les employés du gouvernement qui développent et utilisent les solutions d'IA aient les compétences responsables en matière de conception, de fonctionnement et de mise en œuvre nécessaires pour améliorer les services publics basés sur l'IA.

De plus amples renseignements au sujet de ces principes directeurs se trouvent sur la page Web du gouvernement du Canada « [Utilisation responsable de l'intelligence artificielle](#) ».



Volets des projets

Protein Industries Canada organisera la prestation du soutien à la commercialisation de l'IA autour d'un volet de projets distinct. Ce volet a été élaboré en consultation avec les parties prenantes afin de s'assurer qu'il répond aux objectifs commerciaux de chaque entreprise, qu'il ouvre de nouvelles perspectives dans le secteur canadien des aliments, des aliments pour animaux et des ingrédients d'origine végétale, qu'il est conforme aux mesures recommandées dans *The Road to \$25 Billion* et qu'il garantit que les avantages des technologies d'IA profitent à tous les membres de la société.

Le volet des projets est conçu pour aider les entreprises individuelles de l'écosystème des aliments, des aliments pour animaux et des ingrédients à base de plantes à intégrer l'IA comme une fonction commerciale essentielle. Cela nécessitera une collaboration avec une ou plusieurs entités de l'écosystème de l'IA. Les connecteurs de l'écosystème (organismes sans but lucratif, incubateurs et accélérateurs qui soutiennent la croissance et le développement des entreprises) dirigeront les partenariats sur la base de l'énoncé du problème commercial.

Un exemple de projet dans le cadre du volet des projets est celui d'un fabricant de produits alimentaires qui souhaite utiliser l'IA sous forme de technologie d'imagerie et d'automatisation des processus pour la sécurité alimentaire ou l'assurance de la qualité. Ici, une organisation a clairement besoin d'utiliser l'IA pour améliorer l'efficacité de la transformation, réduire les coûts de main-d'œuvre et améliorer la sécurité alimentaire.

Transformer les idées en projets

Protein Industries Canada co-investira dans les consortiums de collaboration qui font valoir les atouts, comblent les lacunes et incitent à l'innovation dans la chaîne de valeur agroalimentaire. Tous les projets doivent impliquer des équipes diversifiées et inclusives avec une participation significative de femmes, de personnes issues des peuples autochtones ou d'autres groupes sous-représentés.

La contribution de Protein Industries Canada à un projet approuvé, tant au niveau de l'ampleur que de la proportion, sera déterminée par la façon dont les résultats du projet correspondent à ses domaines prioritaires et aux thèmes des Grappes d'innovation mondiales et du potentiel de transformation.

Le personnel de Protein Industries Canada est disposé à appuyer les consortiums de projets tout au long du processus d'élaboration de la proposition.

Admissibilité

Pour être considéré admissible à un financement :

1. Un projet doit être soumis par au moins un (1) membre de Protein Industries Canada et un (1) partenaire, dont au moins un est une petite ou moyenne entreprise (PME) telle que définie par Statistique Canada comme une entreprise comptant 499 employés ou moins.
2. Un consortium peut comprendre des établissements universitaires ou de recherche. Cela n'est pas obligatoire, mais c'est tout de même encouragé.
3. Chaque membre du consortium doit contribuer au projet de façon significative. Cela se traduit généralement par un engagement financier et des activités dans le plan de travail, mais il peut également s'agir de fournir une expertise en matière de Propriété intellectuelle ou de marché, etc.
4. Au moins deux (2) des membres du consortium doivent contribuer financièrement au projet¹. Protein Industries Canada remboursera jusqu'à 45 pour cent (45 %)² des coûts admissibles des projets le volet des projets et le volet des systèmes.
 - Il appartiendra aux membres du consortium de déterminer le montant et la nature de leurs contributions respectives. Les membres du consortium ne sont pas tenus d'apporter chacun une contribution égale.
5. Au moins un partenaire doit être une société canadienne ou une société multinationale légalement autorisée à faire des affaires au Canada avec une activité commerciale canadienne importante. Des entités non canadiennes peuvent participer au consortium, sur l'approbation de Protein Industries Canada.
6. Le projet doit correspondre aux objectifs de Protein Industries Canada et des Grappes d'innovation mondiales.
7. Tous les projets feront l'objet d'un versement de frais d'administration de projet à Protein Industries Canada. Ces frais seront de quatre pour cent (4 %) du total des coûts admissibles rapprochés du projet. Les frais d'administration de projet ne s'appliquent pas aux projets du volet de renforcement des communautés et des capacités.
8. L'initiative doit s'ajouter aux activités commerciales régulières des organismes participants, c.-à-d. que le projet :
 - n'est pas approuvé et n'est pas en cours et les engagements financiers à son égard sont distincts des investissements qui auraient autrement été faits;
 - ne serait pas possible sans la participation des partenaires du consortium;
 - est nouveau ou ne serait pas entrepris à la même envergure ou échelle sans le co investissement de la part de la Grappe.
9. Au moins un (1) membre du consortium dans les projets le volet des projets doit représenter un client ou un utilisateur cible de la nouvelle solution technologique.
10. Tous les projets du le volet des projets doivent avoir des capacités de gestion de projet expérimentées et éprouvées pour des initiatives collaboratives complexes et multipartites.
11. Tous dans les projets le volet des projets et le volet des systèmes doivent avoir au moins un (1)

1 Les contributions financières d'un seul membre peuvent être autorisées pour des projets de moins de 500 000 \$.

2 Les taux de remboursement pour les projets du volet des collectivités et de renforcement des capacités seront déterminés au cas par cas.

partenaire ayant une expérience démontrable du déploiement de la technologie de l'IA.

12. Tous les bénéficiaires ultimes doivent se conformer à toutes les sanctions économiques ou financières ou à tous les embargos commerciaux imposés, administrés ou appliqués de temps à autre par le gouvernement du Canada.
13. Le projet ne peut pas être un « projet désigné » ou un « projet » en vertu de la loi fédérale applicable sur l'environnement et l'évaluation d'impacts.

L'objectif du volet commercialisation de la SPIA est d'accélérer la transformation de la science et de la recherche en IA en innovations commerciales qui génèrent des avantages économiques et sociaux pour les Canadiens.

Points to consider when you are building an eligible project under this program:

Détermination de la portée du problème et de l'objectif commercial

Comment le champ d'application s'aligne-t-il sur les domaines prioritaires du programme et les thèmes des Grappes d'innovation mondiales? Comment ce travail s'ajoute-t-il à vos activités existantes? Avez-vous une compréhension de la taille du marché et du paysage concurrentiel? Le consortium possède-t-il les compétences nécessaires pour soutenir le développement et la commercialisation?

Création de consortiums et rapprochement des écosystèmes d'IA

Qui fait partie du consortium (par exemple, les partenaires de l'industrie agroalimentaire, les membres de l'écosystème de l'IA, les fournisseurs de technologie, les autres constructeurs de l'écosystème de l'IA) et quels sont les rôles de chacun? Quels sont les avantages pour les membres du consortium? L'utilisateur final de la technologie est-il représenté dans le consortium?

Projets, IA et évaluations de données

Êtes-vous en mesure de fournir des informations quantitatives et qualitatives sur :

- la stratégie des données et de la gouvernance des données?
- l'évaluation des répercussions de l'IA?
- l'évaluation des répercussions du projet?

Propriété intellectuelle

Quelle est la solidité de la PI des membres du consortium et quelle est la stratégie pour maintenir un avantage concurrentiel? Une justification détaillée de la PI doit être incluse dans chaque demande¹.

Stratégie des données et gouvernance des données

Une stratégie des données et de la gouvernance des données sera nécessaire pour toutes les applications du projet. En guise de cadre général, lors de la formulation d'une stratégie de gouvernance des données, considérez ces grandes catégories :

1. Quels sont les éléments fondamentaux de votre stratégie de données et de gouvernance des données?
2. Comment collectez-vous, organisez-vous et évaluez-vous les données?
3. How are you enabling data access, and sharing and managing data retention?
4. Quels sont vos projets en matière d'analyse de données, de solutions d'IA et de commercialisation de votre produit d'IA?
5. Quels changements organisationnels sont nécessaires pour soutenir votre stratégie de données et de gouvernance des données?

Plan de commercialisation et d'expansion

Quels sont les avantages économiques, environnementaux et sociaux pour les Canadiens? Votre plan d'affaires soutient-il l'entrée sur le marché et la commercialisation? Quelle est la proposition de valeur qui permettra la commercialisation? Disposez-vous d'un capital suffisant pour soutenir la commercialisation sinon quel est votre plan pour avoir accès à du capital?

¹ Les projets du volet de collectivités et de renforcement des capacités peuvent ne pas nécessiter de justification IP, à la discrétion de Protein Industries Canada.

Budget de Projet

Il n'y a pas de maximum fixé qu'un projet peut recevoir, bien que Protein Industries Canada ne rembourse que jusqu'à 45 pour cent (45 %) des coûts admissibles réconciliés en projets de le volet des projets et le volet des systèmes. Les projets peuvent être soumis en tant que projets pluriannuels, les dépenses annuelles prévues étant ventilées par année dans le budget proposé.

Le Processus de Demande

Le processus de demande comprend deux parties :



Protein Industries Canada a du personnel pour vous aider tout au long du processus de demande de projet. Nous travaillerons en parallèle avec les consortiums tout au long du processus de demande de projet. Il s'agit notamment de vous aider à comprendre si votre projet est admissible, d'identifier d'autres partenaires potentiels avec lesquels vous pourriez vouloir travailler, de soutenir l'élaboration de la DI, de travailler sur la PI, les stratégies de données et de commercialisation, et plus encore. Notre travail consiste à aider les projets à réussir.

Étape 1 : La Déclaration d'Intérêt (DI)

Une fois que vous aurez examiné les critères d'admissibilité du projet, envoyez un courriel à projects@proteinsupercluster.ca pour planifier un appel préliminaire. À la suite de l'appel, les candidats potentiels recevront une déclaration d'intérêt. Chaque projet doit soumettre une déclaration d'intérêt unique et les membres des consortiums doivent travailler ensemble.

Chaque membre du consortium devra également remplir et signer une « Déclaration d'autorisation de la conformité ». Ce document décrit la conformité de chaque partenaire aux sanctions du gouvernement du Canada et aux lois applicables, et doit être complet avant de passer à la deuxième étape de notre processus de demande.

Une fois que vous avez rempli vos formulaires EOI et Déclaration, veuillez les soumettre par e-mail projects@proteinsupercluster.ca.

Étape 2 : La Proposition de Projet

L'évaluation des déclarations d'intérêt peut aboutir à l'un des trois résultats suivants :

1. Le consortium peut être invité à procéder à une proposition de projet complète ;
2. Le consortium peut être invité à procéder à une proposition complète après l'achèvement satisfaisant d'une évaluation de l'état de préparation des données et de l'IA ;
3. La DI peut être mise de côté dans l'attente d'informations supplémentaires¹ ; ou
4. Le déclaration d'intérêt peut être refusée.

Protein Industries Canada peut exiger que les consortiums effectuent une évaluation de l'état de préparation des données et de l'IA pour leur projet proposé. L'achèvement de ce programme peut être partagé avec Protein Industries Canada suivant le modèle de remboursement du programme d'intelligence artificielle.

Les évaluations de l'état de préparation des données et de l'IA nécessiteront que les consortiums travaillent avec un fournisseur de services d'IA pour définir et évaluer les aspects de leur projet. Les sujets abordés dans l'évaluation peuvent inclure :

- évaluer la disponibilité, la qualité et la quantité des données ;
- Identifier les ressources organisationnelles et les processus en place pour soutenir l'adoption d'une solution d'IA ;
- Articuler la stratégie produit qui prend en charge le cas d'utilisation de l'IA pour résoudre le problème métier défini ; et
- Définir les risques du projet et les stratégies d'atténuation pour assurer la longévité de la solution après l'achèvement du projet.

Une fois qu'une DI a été approuvée, elle passe à l'étape de proposition complète de projet. Les candidats retenus seront avisés par courriel et seront invités à assister à une réunion d'orientation des propositions qui se fera par conférence téléphonique. L'élaboration de la proposition de projet sera une collaboration entre les membres des consortiums et le personnel de Protein Industries Canada, qui surveillera les progrès de façon continue.

Les projets seront évalués au fur et à mesure qu'ils auront été soumis.

La proposition de projet peut être soumise par courriel à projects@proteinsupercluster.ca.

Les propositions doivent être rédigées à l'aide des modèles Word et Excel fournis. Les documents en format Word ne doivent pas dépasser 40 pages. Les deux parties de la demande doivent être remplies pour qu'un projet soit évalué. La proposition fournira des informations plus détaillées que la DI.

¹ Les demandes d'informations supplémentaires peuvent être liées à la portée du projet, au plan de travail ou à d'autres détails, ou à des membres spécifiques du consortium (ex : informations sur l'entreprise, évaluations financières, etc.).

Propriété Intellectuelle et Gouvernance des Données

Protein Industries Canada a toujours travaillé en partant du principe que la PI est un actif stratégique qui permet aux organisations d'atteindre leurs objectifs commerciaux. La protection stratégique de la PI permet aux organisations de s'assurer des avantages concurrentiels, et Protein Industries Canada travaille pour s'assurer que la PI de premier plan créée avec le financement de la Grappe profite à l'industrie agroalimentaire du Canada et au Canada dans son ensemble.

Les projets de la volet des projets et le volet des systèmes de la SPIA sont tenus de documenter une justification de la PI dans le cadre de leur proposition de projet. Le modèle de justification de la PI sera fourni aux membres du consortium dans le cadre du document de proposition de projet et sera retiré de la proposition et soumis à Innovation, Science et Développement économique Canada (ISDE) pour répondre aux exigences de rapport de la PI de Protein Industries Canada.

Protein Industries Canada demandera à tous les participants au projet de la volet des projets et le volet des systèmes de faire un rapport sur les actifs de la PI générés par leur projet, qui peut inclure des brevets, des secrets commerciaux, des marques de commerce, des droits d'auteur, des ensembles de données et d'autres types d'actifs incorporels. Les détails du rapport sont limités à des informations non commercialement sensibles et sont nécessaires pour répondre aux exigences de déclaration de la PI de Protein Industries Canada. Les aspects non commercialement sensibles de la PI de premier plan générés dans le cadre du projet seront décrits dans le carrefour de la PI de Protein Industries Canada. Le carrefour de la PI est un registre, accessible aux membres, des technologies commercialisées au profit des Canadiens. Il peut également être utilisé par les membres pour présenter la propriété intellectuelle non liée à un projet et disponible pour une licence ou un développement collaboratif ultérieur. Protein Industries Canada offrira aux membres du consortium une formation en matière de PI portant sur les meilleures pratiques pour relever les défis et saisir les occasions associées à la propriété intellectuelle axée sur l'IA.

Les consortiums de projets devront également élaborer une stratégie de gouvernance des données pour leur projet. Protein Industries Canada travaillera en collaboration avec tous les membres du consortium pour identifier les ensembles de données nécessaires à l'exécution du projet et pour définir les règles d'engagement sur la façon dont les données liées au projet seront obtenues, traitées, stockées, partagées et régies par le consortium.

Évaluation des Propositions de Projet

L'examen des propositions de projet soumises à Protein Industries Canada sera initié dans les six (6) semaines suivant leur réception. Protein Industries Canada s'emploiera à évaluer les projets le plus rapidement possible dans le cadre du processus d'évaluation et prendra le temps nécessaire de faire preuve de diligence raisonnable. Tous les projets sont évalués par le comité de sélection des projets admissibles. La contribution d'autres experts techniques appropriés au projet peut également être prise en compte. Les projets seront évalués en fonction de critères concernant trois sujets principaux : développement de l'écosystème, valeur technique et application commerciale.

À aucun moment avant, pendant ou après une évaluation de projet, un membre d'un consortium ne peut tenter d'influencer ou d'avoir une conversation à propos de son projet avec un membre du comité de sélection de projet. Cela pourrait entraîner la disqualification du projet. Tous les membres doivent se conformer au Code de conduite des membres et à la [Politique d'interaction entre le comité de sélection des projets et les candidats](#).

Approbation de Projet

Une fois votre projet approuvé, Protein Industries Canada travaillera avec les membres des consortiums pour signer un accord-cadre de projet (ACP). L'ACP est le cadre juridique pour l'exécution du projet au sein du consortium et comprendra des déclarations de travail détaillées, des budgets, des plans de projet, des PI, des données et des étapes clés.

Avant de signer l'ACP, Protein Industries Canada demandera à chaque membre du consortium de fournir, au minimum, les deux dernières années d'états financiers préparés par un comptable et leur structure organisationnelle actuelle. Des informations supplémentaires peuvent également être demandées pour étayer la proposition de projet. Le remboursement des coûts admissibles peut commencer une fois que l'AMP est signée.



